

Partie B – Organisation du Ministère

Prospérité, sécurité et projection des valeurs canadiennes à l'étranger sont les thèmes centraux de la politique étrangère du Canada.

Aussi le rôle du Ministère est-il polyvalent : le commerce dans un monde de plus en plus concurrentiel; la protection de notre sécurité dans un contexte mondial stable; et la promotion des droits, des intérêts et des valeurs qui sont chers aux Canadiens. Ce sont tous là des objectifs corrélés, qui sous-tendent chaque aspect de notre travail — et ce, tant à l'étranger que chez nous.

Dans cette section, nous verrons comment la structure du Ministère nous aide à atteindre ces objectifs.

Parlementaires

Au sommet de la structure organisationnelle se trouvent les membres élus du Parlement à qui l'on a confié les portefeuilles du Ministère.

La loi prévoit jusqu'à trois ministres : le ministre des Affaires étrangères, le ministre du Commerce international et le ministre de la Coopération internationale.

Il peut y avoir également deux secrétaires d'État qui assistent le ministre des Affaires étrangères dans des secteurs précis de ce portefeuille.

Les portefeuilles ministériels ne se limitent pas au Ministère. Le ministre des Affaires étrangères, par exemple, est également responsable de la Commission mixte internationale et du Centre international des droits de la personne et du développement démocratique. Le ministre du Commerce international est responsable de la Société pour l'expansion des exportations (SEE) et du Secrétariat de l'ALENA.

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) relève du portefeuille du ministre de la Coopération internationale.